ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concours

Question écrite n° 94186

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les remboursements de frais engendrés par les concours de la fonction publique. En effet, lorsqu'un fonctionnaire désire évoluer dans sa carrière professionnelle, il se présente à des concours sans savoir dans quelles régions les postes sont à pourvoir. Un grand nombre de candidats se présente et se fait rembourser les frais alors que si la région où le poste est à pourvoir était connue, un grand nombre de fonctionnaires ne passerait pas les concours inutilement, diminuant ainsi les remboursements de frais. C'est pourquoi il lui demande si une telle modification est envisageable.

Données clés

Auteur : M. Dominique Paillé
Circonscription : Deux-Sèvres (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94186
Rubrique : Fonctionnaires et agents publics
Ministère interrogé : fonction publique
Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5081